



QUINTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2020
5EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2020

30 DI GHJUGNU DI U 2020
30 JUIN 2020

2020/E5/026

Question orale déposée par Mme Pascale Simoni

Au nom du groupe « Corsica Libera »

OBJET : Bornes de recharge pour véhicules électriques

Monsieur le Président,

Le contexte actuel de crise sanitaire et économique nous amène à être d'autant plus attentifs aux problématiques tant écologiques qu'économiques. Celui-ci appelle une réponse adaptée et une volonté de se tourner vers l'avenir notamment en matière d'investissements.

Les questions de mobilité et celles liées aux véhicules électriques apparaissent comme un enjeu important.

Au niveau mondial la projection de vente des véhicules électriques devrait atteindre 51% des ventes automobiles en 2030.

L'évolution croissante des véhicules électriques est due à une volonté mondiale de diminution des émissions de gaz à effet de serre, se traduisant par un durcissement

des normes imposées aux constructeurs automobiles, par la baisse du coût des batteries et par les mesures incitatives des gouvernements.

Au niveau européen, le Green Deal a fixé les ventes automobiles de nouveaux véhicules électriques à 40% d'ici 2030.

Pour atteindre cet objectif, l'Europe préconise notamment une multiplication par 15 du nombre de bornes de recharge dans les 10 prochaines années.

En ce sens, pour inciter les acteurs publics à participer à l'effort d'investissement, une directive européenne (directive (UE) 2018/844 du parlement européen et du conseil du 30 mai 2018) entrée en vigueur le 1er janvier 2020 prescrit que tous les nouveaux bâtiments publics soient au moins pourvus d'un point de recharge. Cette directive pourrait d'ailleurs trouver une déclinaison sur les 400 bâtiments utilisés par la Collectivité de Corse et répartis sur tout le territoire.

En ce qui concerne la Corse, avait été intégré dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, un objectif ambitieux de développement du parc de véhicules électriques avec la création de 700 points de recharge alimentés en EnR à l'horizon 2023.

D'ailleurs, cet objectif est en parfaite cohérence avec la déclaration d'urgence écologique et climatique votée par notre Assemblée en décembre 2019.

À ce jour, le faible nombre de bornes de recharge pour les véhicules électriques et leur mauvaise répartition sur le territoire freinent l'essor des véhicules électriques en Corse. De plus, la plupart des bornes de recharge se situent dans des espaces privés et donc à l'accessibilité limitée.

Pour finir, l'absence d'infrastructures adaptées est un frein rédhibitoire au déclenchement de l'achat d'un véhicule électrique, empêchant ainsi indirectement de nombreux Corses d'avoir accès aux primes à l'achat.

Je souhaiterais donc savoir où en est l'objectif fixé par la PPE de 700 bornes de recharge de véhicules électriques alimentées en EnR ?

Je souhaiterais également savoir s'il est envisagé que les bâtiments de la collectivité puissent être utilisés dans le cadre de la réalisation de cet objectif ?